



L'an deux mil seize, le huit juillet, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes :

MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Adjoint, Sylvie LEFRANCOIS, Jean SUZÉ, Stéphane FRANCON, Marie-Thérèse HERBINIER

•Personnes excusées : Guy FOURNIER, Céline ASBROUCQ, Brice GRELLIER Jean-Jacques SCHREIBER, Jean-Joël GIL

Secrétaire de séance : Monsieur Jean SUZÉ

Délibération modificative BP2016

Monsieur Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, fait part au conseil que sur la demande de la Perception et du contrôle de légalité, il y a lieu de prendre une décision modificative afin d'équilibrer le budget primitif, en procédant à un - 56 642.29€ au compte 002 et - 56 642.29€ au compte 615231.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération Modificative réaménagement prêt

Dans le cadre du réaménagement du prêt Crédit Agricole du TRASSER 2006, il doit être procédé à des écritures comptables afin d'intégrer le nouveau financement au budget, soit + 47 578.36€ au compte 166 Investissement Dépenses et + 47 578.36€ au compte 166 Investissement Recettes.

Décision approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération vote des tarifs école

Madame le Maire fait lecture du courrier de l'Union des Maires du Val d'Oise concernant le prix moyen départemental par élève des participations relatives aux charges de fonctionnement des écoles publiques (primaire et maternelle) pour les communes d'accueil. Ce prix fait suite à un questionnaire envoyé aux Maires en 1992, suite à une décision du Conseil d'Administration, et revalorisé chaque année en fonction de l'indice à la consommation. Ainsi pour l'année scolaire 2016/2017 :

- Ecole primaire 438,00€
- Ecole maternelle 637,24€

L'indice à la consommation au 1^{er} janvier 2015 étant 126,45.

Le Conseil décide d'appliquer ces tarifs pour toute demande de dérogation.

Délibération révision des statuts voiries interco

Madame le Maire fait lecture de la délibération prise par le conseil communautaire le 31 mai 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine concernant le transfert de la compétence « aménagement et entretien de la voirie communautaire » constituant l'article 15.4 des statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

POUR : 07 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTIONS : 0

Lecture faite, et invité à délibérer le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts/transfert de la compétence « aménagement et entretien de la voirie communautaire » constituant l'article 15.4 des statuts

Délibération dématérialisation des actes administratifs

Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances explique qu'afin d'optimiser les procédures et de réduire les flux papier, la commune souhaite procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité, afin de réduire les coûts de mise en place de la dématérialisation, l'Intercommunalité propose une commande groupée à laquelle la commune d'Ambleville souhaite prendre part. Berger LEVRAULT, actuel fournisseur de logiciel de la commune, a été désigné comme meilleur marché par l'Intercommunalité, il a été décidé à l'unanimité des présents d'autoriser Monsieur BOUILLETTE à signer le devis proposé par Berger LEVRAULT pour un montant de 625 euros pour l'achat du logiciel et la formation à l'utilisation de ce logiciel, ainsi que 54.96 € d'abonnement annuel.

Décision approuvée à l'unanimité.

Renouvellement bail de la société de chasse d'Ambleville

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le bail de la Société de Chasse d'Ambleville, pour une surface de 21ha 12a, représentée par Monsieur Philippe DELBECQ, arrive à expiration au 31 août 2016 et qu'il pourrait être renouvelé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte de renouveler le bail pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} septembre 2016 pour se terminer le 31 août 2025.

Dates à retenir

Prochaine brocante : dimanche 16 octobre

Séniors : samedi 26 novembre

Fête de Noël : dimanche 04 décembre

Questions diverses

Il n'y pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.